

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 5 février 2019

Convocations envoyées le mardi 29 janvier 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Henrick COUTAND est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019.



**N° 2019-7 : Subventions pour l'année 2019 – Approbation de la liste**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE d'accorder une subvention de 30 € par élève pour l'année 2019, au vu des demandes présentées par les établissements d'apprentissage à ce jour et pour celles à venir.

A ce jour, celles présentées sont les suivantes :

- |                              |      |
|------------------------------|------|
| - MFR (Moncoutant)           | 30 € |
| - MFR (Chantonay)            | 90 € |
| - AFORBAT (La Roche sur Yon) | 30 € |
| - MFR (Vouvant)              | 30 € |
| - MFR - IREO (Les Herbiers)  | 30 € |

★ ★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.

★ ★ ★ ★ ★ ★

**Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.**

Vu le 6 février 2019,  
par Monsieur le Maire,  
Joël PARPAILLON

